

En Bref : 2016, l'industrie au cœur des enjeux

Risques majeurs

Séminaire « Sureté autour des sites Seveso »

Le séminaire organisé en 2015, sur l'attaque du site pétrochimique de Berre, avait suscité beaucoup d'interrogations sur la sureté dans les entreprises : problèmes liés à la sous-traitance, fouilles, actions mises en place au niveau national, points de vigilance, transparence versus sécurité. Sans dévoiler des informations confidentielles et en restant sur un plan général, il est apparu qu'il y avait un réel besoin de pédagogie, d'échanges et d'expertise sur ce sujet. Pour y répondre, le SPPPI a organisé le 1er décembre 2016, un séminaire-débat d'une journée sur le thème de la « Sureté autour des sites Seveso ». *Cette journée a rassemblé 87 personnes, et a rencontré, de l'avis général, un franc succès.*

Projet SUP/CANA

Une nouvelle réglementation sur les canalisations de TMD (transport de matières dangereuses) sera prochainement mise en place avec comme axe majeur, la maîtrise de l'urbanisation. Ces contraintes d'urbanisme dictées par les études de dangers porteront uniquement sur les ERP (établissement recevant du public), en transformant les PAC (porter à connaissances) en SUP (servitudes d'utilités publiques). Les zones touchées seront les mêmes, uniquement les ERP de plus de 100 personnes et les IGH sont concernés. Deux séminaires-débats ont eu lieu en 2016 : dans les Alpes-Maritimes et dans les Hautes-Alpes, totalisant environ 50 participants. Ce projet a permis d'accompagner les collectivités dans cette réforme. *Les retours sur cette démarche ont montré qu'elle répondait à un besoin, elle sera donc poursuivie en 2017 dans les autres départements de la région PACA.*

Santé environnement

Ateliers « Risques émergents »

La question sociétale est au cœur des enjeux de maintien, voire de déploiement industriel sur les territoires en lien avec la préservation du cadre de vie. L'appropriation des enjeux d'une manière globale est indispensable pour construire l'avenir commun et répondre à l'intérêt général. Permettre la construction d'un vrai dialogue dans un espace neutre garantissant la pluralité des points de vue est une étape nécessaire.

Le SPPPI a mis en place un cycle d'ateliers dans lesquels il s'agit d'aller au-delà d'une simple information et de donner des arguments permettant de dépasser les positions dogmatiques. L'objectif est de permettre à chacun des acteurs et décideurs de se construire un avis éclairé. La dimension économique et industrielle a été intégrée pour permettre une appréhension globale des thèmes et ainsi éviter les cloisonnements ou les clivages.

Après une première journée dédiée aux nanotechnologies en 2015, en 2016, deux séminaires ont été consacrés aux « Perturbateurs endocriniens » (02/02/16, 57 pers.) et au « Règlement Reach » (04/10/16, 67 pers.). *Les questionnaires satisfaction ont montré une appréciation générale « satisfaisante » voire « très satisfaisante ».*

Projet Enviro'Fos

Ce projet s'inscrit dans la suite du projet « Au-delà des ERS », il est labellisé par le Plan Régional Santé Environnement. De nombreuses études environnementales, sanitaires ou sociologiques ont été faites sur les bassins industriels tels que Fos. Elles restent de l'avis général, éparses et peu visibles. Une demande porte sur « une information sur la santé & l'environnement : centralisée par un acteur identifié, indépendante, accessible, pédagogique, par zone géographique ». Cette demande relayée par les adhérents du SPPPI est régulièrement remise sur le devant de la scène sans trouver satisfaction. Le SPPPI a souhaité y apporter une réponse avec Enviro'Fos, plateforme de centralisation de la connaissance sur ce territoire. L'année 2016 a été consacrée à la mise en place du Copil, la rédaction du cahier des charges et la recherche de l'articulation avec les structures existantes.

Déchets

e-learning « DASRI »

Après le séminaire de restitution adressé à un public élargi, réalisé en 2015, un autre mode de diffusion envisagé est le module e-learning en projet à l'ARS PACA. Dans la réalisation de ce module, le SPPPI PACA a fait l'interface avec les acteurs de terrain afin de bénéficier de leurs retours d'expériences, de l'adapter aux attentes du terrain, et de favoriser son déploiement auprès des professionnels de santé. Le SPPPI a ainsi contribué à cette démarche visant à multiplier les canaux d'information.

Sites et sols pollués

Quelles nouveautés ? Quels enjeux ?

De nombreuses évolutions ont eu lieu sur la thématique des SSP, notamment à travers la révision de la méthodologie (textes de 2007) et la sortie des décrets d'application sur les sols pollués de la loi Alur. Ces évolutions portent sur les méthodes, mais aussi sur de nouvelles dispositions impactant directement les PLU (à travers les secteurs d'information sur les sols...). Le BRGM et le SPPPI PACA ont souhaité s'en faire le relais auprès des industriels, bureaux d'études, collectivités, services de l'état ainsi que les associations et les salariés, au plus près des acteurs de terrain, en organisant un séminaire. Ce séminaire s'est déroulé sur une matinée le 09/09/16 et a rassemblé 103 personnes.

2017, au plus près des besoins des territoires

Risques majeurs

Post-PPRT

Depuis 2012, le SPPPI PACA a initié un cycle d'ateliers dédié aux collectivités et notamment aux services en charge de l'urbanisme, sur les aspects techniques de l'application des règlements issus des PPRT. Ce groupe de travail a montré tout son intérêt.

Objectif : poursuivre cet appui aux collectivités. Initialement prévus en 2016, ces séminaires ont été reportés à 2017, en lien avec l'actualité du sujet. Ce groupe de travail sera élargi aux activités économiques riveraines.

Zones concernées : Communes soumises à un PPRT.

SUP/CANA

Dans la lignée du projet initié en 2016, il s'agira de poursuivre la démarche sur deux autres départements en PACA. Les communes sont impliquées à deux titres : celui de la maîtrise d'ouvrage (ERP type école, bibliothèque, stade, etc.) et celui de l'urbanisme (délivrance des Permis de construire).

Objectif : accompagner les collectivités, dans l'application de cette réforme.

Zones concernées : le Var et les Alpes de Haute Provence.

PAC Minier

Les anciennes exploitations minières ou lignitifères de la région peuvent poser des inquiétudes concernant la stabilité des sols ou des modifications du régime des eaux souterraines. Des mesures portant entre autres sur l'urbanisme permettent de prévenir ces risques. Préalablement aux « Portés à connaissance » minier et en amont du PPR minier, il s'agit de proposer un espace d'échange autour de ces évolutions aux collectivités concernées.

Objectif : accompagner les collectivités dans ces évolutions, mettre l'ensemble des collectivités concernées à un même niveau de connaissance, faciliter la prise en compte de ces nouvelles réglementations.

Zones concernées : Bassin minier de Gardanne

Santé environnement

Enviro'Fos

Ce projet initié en 2016 sera finalisé en 2017. Le début de l'année sera consacré à la rencontre des différents contributeurs, à la collecte des études et au suivi de la prestation, en partenariat avec le master PRNT. La mise en ligne de la plateforme « EnviroFos » est prévue pour fin mars 2017.

Zone concernée : Communes du Golfe de Fos et du pourtour de l'étang de Berre.

Déchets

Rejets des établissements hospitaliers

Le SPPPI PACA a, depuis 2014, travaillé spécifiquement sur le sujet des DASRI. Ce cycle d'ateliers a été particulièrement apprécié des participants. Les participants ont souhaité élargir cette démarche initiée dans le cadre des DASRI aux différents thèmes liés au Développement Durable. Un thème envisagé est celui des déchets issus de médicaments, selon deux axes : l'élimination de ces déchets (en lien avec la sortie du guide national) et la prévention de ces déchets.

Zone concernée : Établissements de santé de la région PACA

Écologie Industrielle et Territoriale

Les adhérents du SPPPI ont montré des attentes sur les sujets du recyclage, de l'écoconception, de l'utilisation de produits recyclés, des concepts d'économie de la fonctionnalité en s'appuyant sur des exemples régionaux.

Objectif : Organiser un séminaire-débat sur « l'Économie circulaire & valorisation des déchets » avec l'orientation suivante. « Que ce soit pour les flux de matières ou d'énergie, quelles sont les avancées ? »

Zones concernées : région PACA, et plus particulièrement les Bouches-du-Rhône.

Sites & sols pollués

Schéma régional des Carrières

La loi ALUR réforme les Schémas des Carrières en modifiant l'article L.515-3 du code de l'environnement. Le décret n° 2015-1676 du 15 décembre 2015 en précise les contours. À l'horizon 2020, toutes les régions doivent être dotées d'un SRC (Schéma régional des carrières). Les SDC (départementaux) seront caduques dès l'adoption du Schéma Régional des Carrières. Le SRC est élaboré et arrêté par le préfet de Région. Ce dernier doit s'appuyer sur un comité de pilotage et, sur une concertation et une consultation dépassant les limites administratives de la Région.

Objectif : multiplier les moyens pour permettre une co-construction du Schéma régional des Carrières en proposant un lieu d'échanges et de débat sur ce thème. Ce lieu, en parallèle des instances et de la concertation officielle permettra une appropriation des enjeux par le plus grand nombre des acteurs concernés.

Zones concernées : région PACA